

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79148

Objet
Cimetières Monperrier,
Maine-Geoffroy et
Clémenceau :
Tarif des concessions

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le seize novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN,
BOISARD, POUGET, EROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU,
PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU,
MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 1er Décembre 1978,
a fixé les tarifs des concessions des cimetières de ROYAN, en
prenant comme base l'indice de construction du deuxième trimestre
1978 égal à 461. La Commission des Finances, réunie le 13 Novem-
bre 1979, propose d'actualiser ces tarifs en les indexant propor-
tionnellement à l'écart existant entre cet indice de la construc-
tion et celui du deuxième trimestre 1979, dernier indice connu
égal à 510.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances, en date du
13 NOVEMBRE 1979,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1980, le prix
des concessions, étant entendu qu'un tiers du montant sera mandaté
au Bureau d'Aide Sociale.

Pour mémoire
Ancien tarif
DCM du 1/12/78

Nouveau tarif

Cimetière Monperrier et
Maine-Geoffroy

- décennale	la concession	165 F	183 F
- trentenaire	la concession	495 F	548 F
- cinquantenaire	la concession	825 F	913 F
- perpétuelle	2 m2	1 650 F	1 825 F
- perpétuelle	le 3ème m2	1 235 F	1 366 F
- Perpétuelle	le 4ème m2	1 650 F	1 825 F

Cimetière clémenceau

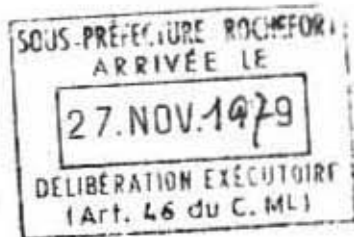
- Concessions perpétuelles	2 465 F	2 727 F
- Renouvellement des concessions trentenaires	740 F	819 F

- que seules des concessions perpétuelles pourront être vendues lors de la reprise de terrain affecté aux fosses communes.

- qu'aucune concession ne pourra être vendue d'avance, sauf en cas de décès, jusqu'à l'approbation de la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS.